

Les maires des deux localités voisines du Sud Vienne affichent leur accord sur la création d'une commune nouvelle à l'horizon des prochaines municipales.

Les footballeurs ont montré l'exemple. En 2008, les clubs de Gençay et Saint-Maurice-la-Clouère ont fusionné pour former l'Entente Saint-Maurice - Gençay. Ce qui n'était pas joué d'avance quelque temps auparavant. Sur le terrain politique, l'idée d'un rapprochement entre les deux localités séparées par la Clouère est dans l'air.

« On est un confetti urbain dans la ruralité »

Michel Pain, maire de Saint-Maurice-la-Clouère, est clairement favorable à un projet de commune nouvelle et l'a laissé entendre à plusieurs reprises. François Bock, son alter ego gençéen, n'y est pas opposé même s' « il n'y a rien d'établi ». « Nous sommes très intéressés mais on ne veut pas précipiter les choses », juge le conseiller départemental. Serait-il timide ? Non, mais il attend de son collègue qu'il effectue le premier pas : « C'est

au demandeur de faire l'effort ». Qui a le beau rôle car Gençay est coincé aux entourlures pour se développer sur une superficie dix fois inférieure à celle de Saint-Maurice ! « On est un confetti urbain dans la ruralité », résume François Bock ⁽¹⁾.

Les courbes de population vont finir par se rejoindre

Certes, sa cité dispose des commerces de proximité dans son bourg mais son nombre

d'habitants décline. Au contraire, Saint-Maurice se dynamise avec l'arrivée de jeunes actifs travaillant souvent sur Poitiers et une densité d'entreprises qui a doublé en dix ans. « Notre école compte près de deux cents enfants », appuie Michel Pain.

Pour les deux élus, les courbes de population finiront par se rejoindre, car selon François Bock, « l'attractivité se fera par le nord ». Déjà, les communes collaborent à travers le Syndi-

cat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVM) qui a survécu à la loi NOTRe pour gérer des structures partagées : piscine, plan d'eau de Verneuil, bibliothèque ou centre culturel La Marchoise.

« D'avoir une commune nouvelle entraînerait une simplification administrative », remarque François Bock, ajoutant qu'il faudra « revoir les critères fiscaux ». Avant d'estimer que « les nouveaux habitants ne font pas de distinction. Pour eux, Gençay et Saint-Maurice, c'est pareil ». Et les rivalités de clocher ? Du passé, n'est pas loin de penser Michel Pain. « Là, ça ferait une commune de 3.000 habitants. »

Alors, la publication des bans, c'est pour quand ? Pour les deux camps, « 2020 paraît une échéance raisonnable ». Car ce sera l'année des élections municipales. Et celle d'un maire unique pour Gençay et Saint-Maurice-la-Clouère ?

Jean-François Rullier

(1) En 2014, 1.303 habitants et 39,6 km² pour Saint-Maurice-la-Clouère, 1.729 habitants et 4,74 km² pour Gençay.